



**CONCOURS de PHOTOGRAPHIES de l'ÉTÉ 2015**



**Le Chemin Clunisien de Guyenne -Gascogne.**



Pour cette deuxième édition, nous avons choisi de reconduire le thème de l'année dernière.

Nous recevrons tous les clichés se rapportant au Chemin Clunisien de Guyenne –Gascogne que ce soit :

- Edifices,
- Paysages
- Personnes (avec leur accord)
- Faune, flore, etc...

**REGLEMENT DU CONCOURS :**

Vous pouvez concourir dans deux catégories (dans la limite de cinq clichés par participant et par catégorie) :

- Photos noir et blanc
- Photos couleurs.
- Pour ces deux catégories, les clichés seront fournis tirés **obligatoirement** sur papier photographique au format A4, **datés et localisés**. De plus ils seront libres de tout droit, et pourront être exposés librement par l'association lors des expositions qu'elle organisera, et mis en ligne sur le site de l'association qui en indiquera l'auteur.
- Les enfants de moins de 12 ans pourront concourir, toujours sur le même thème et les mêmes conditions, mais dans une seule catégorie regroupant le noir et blanc et la couleur

**INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions seront réglées en même temps que la remise ou l'envoi des clichés, par chèque libellé à l'ordre de l'Association des Amis de l'Abbaye de St Maurin .

Montant des inscriptions : **3€ par cliché présenté. (Gratuit pour les enfants de – 12 ans)**

Les dossiers d'inscriptions, comportant impérativement : chèque, clichés, vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail) seront adressés à l'attention de :

Association des Amis de l'Abbaye de St Maurin

Hôtel de Ville

47270 SAINT-MAURIN

*Il sera possible de remettre directement les dossiers d'inscriptions complets, aux membres du conseil d'administration ou à l'agence postale de Saint-Maurin.*

Date limite de dépôt des dossiers complets : **Samedi 12 septembre 12h00 dernier délai.**

**INFORMATION :** [www.amisabbayesaint-maurin.fr](http://www.amisabbayesaint-maurin.fr) / [abbayedesaintmaurin@free.fr](mailto:abbayedesaintmaurin@free.fr)

Tel: 05 53 95 31 25 / 06 80 54 16 68 et dans les Offices de Tourisme et mairies du parcours

**RECOMPENSES :**

Les photographies seront jugées par un jury dont les membres seront indépendants du concours.

Dans chacune des deux catégories, les trois premiers seront primés en bons d'achats de matériels photographiques valables sur Agen ou Valence d'Agen.

- Premiers prix : 100 € • Deuxièmes prix : 70 € • Troisièmes prix : 50 €
- Pour les juniors : 50 €, 30 € et 20€

**EXPOSITION :**

Les clichés seront exposés dans le château abbatial à partir du 14 septembre et pendant les journées du patrimoine des 20 et 21 septembre.

**Délibération du jury : Dimanche 20 septembre à 15h00, suivie de la remise des prix à 17h00.**

**Amateurs : Préparez vos appareils et objectifs !**